

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal

(Exécution de l'art.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ORDINAIRE

Le 7 Avril 2021 à 20 h 00

Décisions prises et questions débattues**Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

● VOTE les taux d'imposition 2021 et PREND ACTE que le transfert de la part départementale de TFPB influe sur le taux que les communes votent à compter de la campagne 2021 au titre de cette taxe. Ainsi, le taux de référence communal de TFPB relatif à l'année 2021 est égal à la somme des taux communal inchangé (22.65) et départemental (19.42) appliqués en 2020 sur le territoire de la commune.

Libellés	Bases	Taux	Produit
Taxe foncière (bâti)	197 352	42.07 (*)	83 509
Taxe foncière (non bâti)	23 176	30.60	7 099

(*) taux communal inchangé (22.65) + taux départemental (19.42) = 42.07

- ADOPTE le compte administratif et le compte de gestion 2020.
- DÉCIDE l'affectation des résultats 2020.
- VOTE le budget 2021 lequel se décompose comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement	308 756.29 €
- Dépenses et recettes d'investissement	441 299.90 €
- ADOPTE la liste des subventions aux associations pour 2021.
- ADOPTE le programme de travaux forestiers 2021 et CONFIRME l'inscription budgétaire de 3 000 euros.
- MANDATE Monsieur le Maire pour déposer un dossier dans le cadre du plan de relance forestier et l'AUTORISE à engager, dans un premier temps une dépense de 1 500 euros pour l'ouverture de dossier de demande.
- DÉCIDE L'incorporation du bien sis 434 Chemin du Plessis à 10320 SOMMEVAL et présumé sans maître dans le domaine communal.

Questions et informations diverses :Monsieur le Maire :

. attire l'attention des propriétaires d'animaux, notamment de chats que la législation impose que tout animal soit identifié soit par puce électronique soit par tatouage. Il souhaite également sensibiliser les propriétaires de chats sur les bienfaits de la stérilisation afin de limiter la prolifération de chats errants, due à la négligence de certains.

. rappelle que l'arrêté 08-2432 réglemente les nuisances sonores. Dans son article 10 il est précisé que « les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, motoculteurs à moteurs thermique, tronçonneuses, perceuse, raboteuses, scies, etc.. ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et **formellement interdit les dimanches et jours fériés**. Toute latitude est laissée aux maires pour imposer sur le territoire de leur commune des mesures plus contraignantes s'ils l'estiment opportun. »

arrêté consultable sur le site de la préfecture <https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Lutte-contre-le-bruit2/Bruit-de-voisinage/Lutte-contre-le-bruit-de-voisinage/Arrete-prefectoral-concernant-le-bruit-Aube>

. demande aux habitants de la commune de bien vouloir entretenir, comme le stipule la réglementation en vigueur, les trottoirs, accotements et caniveaux au droit de leur propriété.

Il compte sur la compréhension de chacun pour que le village présente constamment un bon aspect de propreté sur le domaine public afin que notre village soit accueillant.

. informe que les prochaines élections Départementales et Régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021

Thierry Garçonat

. rend compte en qualité de président du COPE des différents travaux en cours concernant le service de l'eau.

. précise que le prix du m³ d'eau n'augmentera pas en 2021.

. signale que le réseau d'eau de 8.5 kms bénéficiant d'un bon entretien, nous ne serons pas pénalisés et la taxe de prélèvement s'élèvera seulement à 900 euros et que notre réseau présente un taux de qualité à hauteur de 86 %

Christelle Méry

. Signale que la menace de fermeture de classe étant toujours d'actualité, Madame Ninoreille Présidente du Syndicat Scolaire s'est rendue à l'inspection académique pour faire le point sur les prévisions d'effectif pour la prochaine rentrée.

La séance a été levée à 21 heures 00

Sommeval, le 09/04/221

Le Maire, André Billet